

le
CHARDONNERET
de Pâques





le
CHARDONNERET
de Pâques

IMPRESSUM



Rédaction
Commune de Chardonne

Mise en page
www.trianglecv.ch
Dominique Rossier

Illustrations
Swan Keller

Impression
PRINT RIVIERA — Vevey

Tirage à 1700 exemplaires

www.chardonne.ch



Le billet du Syndic	p. 2
Les décisions des séances du Conseil Communal	p. 4
Fauchage, émondage et entretien	p. 6
Le mémento des manifestations	p. 8
« LES MÉRITES DE L'ÉCONOMIE »	p. 10
Une personnalité de la commune	p. 12
Photo d'autrefois	p. 16
Informations utiles	p. 17

Dans ce numéro d'avril 2018 :



LES INFOS DE LA COMMUNE

LA VIE DE LA COMMUNE

IL ÉTAIT UNE FOIS...

LES INFOS UTILES



le Billet du Syndic

LES INFOS DE LA COMMUNE



Fabrice NEYROUD

Syndic

LA VALORISATION DU BOIS SUISSE!

Chères et Chers Chardonnerets,

Dans ce Chardonneret, je souhaite vous parler de la valorisation du bois Suisse. Chaque année, seulement près **des deux tiers des bois exploitables sont utilisés**. Le bois est l'une des rares matières premières renouvelables

produites en Suisse, et nous en avons suffisamment - même pour les générations futures.

Le saviez-vous? Suite à l'ouragan du 9 juillet 2017, nous avons vendu une partie du bois de Chardonne pour la reconstruction du chalet d'alpage de la Neuve, propriété de la commune de Blonay.

En tant que membre du groupement forestier de la Veveysse nous avons donné notre accord de cautionnement pour la construction d'une halle à plaquettes à Praz-Libon, à côté de notre déchetterie. Ces plaquettes sont issues de bois qui ne peut pas être vendu comme bois de sciage pour la fabrication des poutres et des planches. Ce bois est décheté en plaquettes et ces dernières sont vendues dans la région pour alimenter des chauffages à distance.

En utilisant du bois régional, on permet d'entretenir et de maintenir notre magnifique patrimoine.

L'exploitation des forêts est inscrite dans la loi fédérale depuis 1876. Le but premier de cette loi est d'assurer la conservation des forêts dans leur étendue et leur répartition géographique. C'est une des lois les plus restrictives du monde. La Suisse est recouverte de 30% par les forêts. Chaque année près de 10 millions de m³ poussent dans nos forêts, ce qui représente par seconde un cube de 70 cm de côté. Le bois nécessaire à la construction d'une maison familiale à ossature bois qui pousse dans les forêts suisses est produit en environ 2 heures.

La transformation du bois ne génère que peu ou pas de déchet! Tout peut être transformé et réutilisé (palette, papier, caissette, panneaux de fibres etc...) avant d'être finalement brûlé pour produire de l'énergie.

Enfin, pour assurer ses diverses fonctions, il faut soigner la forêt, afin qu'elle maintienne à travers les générations

ses différents rôles de **production de bois, d'espaces de détente, de protection contre les dangers naturels, de paysages magnifiques et de filtre pour une eau potable de qualité. Avec l'achat de bois suisse, vous encouragez une forêt saine et durable.**



les Décisions des séances du Conseil Communal

LES INFOS DE LA COMMUNE



Séance du 8 décembre 2017

- Préavis n° 05/2017 - 2018 relatif au budget 2018 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL).
- Préavis n° 06/2017 - 2018 relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera.

ACCEPTÉ

ACCEPTÉ

- Préavis n° 07/2017 - 2018 sur le projet de budget communal pour 2018.

ACCEPTÉ

Séance du 27 février 2018

- Préavis n° 08/2017 - 2018 concernant la zone réservée instituée sur les parcelles sises hors périmètre de centre et son règlement.

ACCEPTÉ



Ce préavis a été accepté avec deux amendements.



5

Rappel des scrutins 2018

10 juin 2018

Votation fédérale

23 septembre 2018

Votation fédérale

25 novembre 2018

Votation fédérale



Fauchage, Emondage et Entretien

LES INFOS DE LA COMMUNE

FAUCHAGE DES TERRAINS
INCULTES, EMONDAGE DES ARBRES,
ARBUSTES ET HAIES, ENTRETIEN
DES RUISSEAUX, COULISSES ET
DÉPOTOIRS DE VIGNES

- 1 Nous rappelons aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

2 Nous rappelons également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 08 décembre 1987 :

1 les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

3 Les propriétaires de vignes ont l'obligation de vidanger régulièrement les dépotoirs et d'entretenir les coulisses afin d'assurer un écoulement normal des eaux.

4 Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau ou rivières d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer et de le curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter tous les travaux nécessaires jusqu'au 31 juillet de l'année en cours au plus tard.

Les dispositions particulières relatives à l'entretien des routes sont réservées.

Dès le 1^{er} août, toute contravention fait l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté peut être ordonné aux frais des intéressés.





le Mémento des Manifestations

LA VIE DE LA COMMUNE

4 et 5 mai 2018

Théâtre « Les Snooks »

Grande salle, Chardonne

5 mai 2018

Coup de balai

Société de développement
Chardonne et Mont-Pèlerin

19 et 20 mai 2018

Caves ouvertes vaudoises

Dans tout le Canton

25 mai 2018

Spectacle

« Les ravages de l'ennui chez les oursins »

Société de développement
Grande salle, Chardonne

26 mai 2018

Marché des vins

Chardonne

2 juin 2018

Jazz au Caveau

Caveau des vigneron, Chardonne

5 juin 2018

Réception des nouveaux habitants

Grande salle, Chardonne

7 juin 2018

Vente des vins, récolte communale

Maison de Commune, Chardonne

21 juin 2018

Concert d'été de la Fanfare

Place du village, Chardonne

7 juillet 2018

Jazz au Caveau

Caveau des vigneron, Chardonne

4 août 2018

Jazz au Caveau

Caveau des vigneron, Chardonne



SAMEDI
26 MAI 2018
DE 10H À 15H

38^e MARCHÉ DES VINS CHARDONNE

DÉGUSTATIONS · ANIMATIONS · CONCERTS

Chardonne

INFORMATIONS SUR : WWW.CHARDONNE-VINS.CH

Commune de Chardonne





les Mérites de l'Économie

LA VIE DE LA COMMUNE

1^{ÈRE} ÉDITION



LES INSCRIPTIONS
SONT OUVERTES !

La remise des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux aura lieu pour la première fois en novembre 2018 à Montreux. Organisé à l'initiative de Promove, association dédiée à la promotion économique de la région Riviera-Lavaux, cet événement permettra de mettre en lumière le dynamisme économique régional et de récompenser ses acteurs. Les entreprises situées sur ce territoire sont invitées à présenter leur dossier de candidature dès aujourd'hui !

Qui peut déposer sa candidature ?

Les entreprises domiciliées sur le territoire de l'une des 13 communes membres de Promove (auxquelles viennent s'ajouter Rivaz et Saint-Saphorin pour la catégorie Proximité) sont invitées à déposer leur dossier de candidature. La participation est gratuite.

Comment déposer sa candidature ?

Tous les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site www.lesmerites.ch. Une fois complété, le dossier doit ensuite être retourné, en format électronique ou papier, à Promove, avant le 30 avril pour la catégorie Proximité et le 30 juin 2018 pour les autres catégories.

Les conditions d'inscriptions sont disponibles dans le règlement sur :

www.lesmerites.ch.

Les Mérites seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 au 2M2C à Montreux, en présence des acteurs représentant le tissu économique régional. Une soirée de Gala suivra afin de fêter les lauréats et marquer les 30 ans de Promove.



Déposez votre candidature et mettez en lumière votre entreprise sur lesmerites.ch





une Personnalité de la Commune

IL ÉTAIT UNE FOIS...



Mmes Mottier et Pethoud

Quels sont vos souvenirs en lien avec le magasin « Chez les filles à Paul » ?

À l'époque, soit dès 1951, la boulangerie de nos parents se situait dans les locaux du Caveau des Vignerons, à la rue du Village 18. Notre papa louait cette surface à la commune et il était secondé au laboratoire par un jeune suisse-allemand venu pour une année, pour apprendre le français, qui faisait les livraisons de pains, à vélo, avec une hotte sur le dos !

Il y avait d'autres magasins au village, notamment la Coop qui se trouvait dans les locaux en face de l'Eglise, une deuxième boulangerie, à l'emplacement de « la Prime-rose », une laiterie et même une boucherie.

Le magasin actuel avec four et boulangerie a ouvert en janvier 1969, malgré un début d'incendie pendant les travaux !

Notre papa a travaillé dans sa boulangerie jusqu'à sa retraite en 1998, à l'âge de 70 ans. Son pain était fait artisanalement, donc un peu différent chaque jour. Personne ne faisait les croissants comme lui et nous avons gardé cette tradition artisanale de pâte à gâteau.

Au décès de notre maman en 1981, Cosette a rejoint notre papa pour l'aider dans la gestion commerciale de la boulangerie. Quant à Claudine, elle a rejoint le commerce familial en 1984.

Depuis lors, nous travaillons ensemble et en 1993 le magasin a été rénové et agrandi avec la transformation d'un garage.

Faites le compte: cela fait 33 ans que nous travaillons ensemble, dans ce lieu.

Que faisiez-vous avant de travailler avec votre papa?

Cosette est partie de 1972 à 1977 à Genève, pour y faire des études de nurse, puis pour y travailler, avant de trouver un poste à la maternité de Montreux.

De son côté, Claudine a fait une formation d'employée de commerce auprès des Ateliers de Constructions Mécaniques, à Vevey.

En 1979 et jusqu'à la naissance de sa fille en 1980, elle a même travaillé au Contrôle des habitants de la commune, avec M. Berney comme Syndic.

Quels ont été les changements majeurs pendant toute cette période?

A l'époque de notre papa, le magasin était ouvert à 06h00, étant donné qu'il était au laboratoire depuis 02h00 du matin.

Depuis que nous avons repris le magasin, nous avons repoussé l'heure d'ouverture à 06h15! Ce qui nous laisse 15 minutes de plus pour nous! En fait, le magasin est ouvert si tôt pour les ouvriers principalement.

Avec les années, la fréquentation du magasin a diminué progressivement. Malgré tout, il a parfaitement sa place au village, même s'il ne faut pas compter ses heures. C'est un peu frustrant et sur le ton de la plaisanterie, nous dirons: «que les gens qui parlent le plus du magasin sont parfois ceux qui viennent le moins»!

Avec les grandes surfaces et les achats par internet, notre commerce est devenu «un magasin de dépannage».





Nous effectuons chaque semaine des livraisons chez nos clients et même un peu de social, car certains ne voient quasiment personne d'autre pendant la journée. Mais il est bien de rendre service, ce qui a toujours été notre but.

Evidemment, comme dit précédemment, il ne faut pas compter ses heures, car notre activité à l'une comme à l'autre n'a rien «d'un temps partiel», mais bien plus d'un 100% voire au-delà !!

Enfin pourquoi une enseignante «Chez les filles à Paul»? Ce n'est en fait que ces dernières années que nous avons créé ce nom, en raison du fait que nous ne faisons plus partie d'une chaîne de magasins, style Usego, Proxi ou Primo et qu'il fallait donner un nom à notre magasin. Pour beaucoup de nos clients ils viennent «Chez Paul» et nous avons naturellement décidé de nommer notre magasin «Chez les filles à Paul».

Quels sont vos projets pour la retraite ?

Plein de projets pour toutes les deux !

Principalement Claudine a prévu de s'occuper de son petit-fils et de prendre des vacances, notamment pour retourner en Corse.

Pour le reste, cela se fera au jour le jour.

Pour Cosette, il s'agit de profiter de son temps libre pour faire des randonnées, du ski, en découvrant davantage notre beau pays.

Avez-vous des anecdotes à raconter ?

Il y en aurait pleins avec les clients mais on va en retenir une concernant une cliente qui venait à chaque fois à la dernière minute et nous disait : « Ah ! si ça avait été Paul, je me serais faite enguirlander ». Malgré ces beaux propos cela ne l'empêchait pas d'arriver souvent en retard ...

Il y a également les clients réguliers qui viennent plusieurs fois par jour, ce qui nous est très sympathique, en considérant que c'est un peu leur promenade.

Pour les enfants c'est surtout « les gratuits » qu'il faut retenir s'agissant d'une tradition mise en place par notre papa. Certains enfants disent « bonjour » et d'autres pas, de même que « merci » ou non ! et voir leur « bouille » quand malheureusement il n'y a plus de gratuits reste un moment particulier de la journée.

On a même certains adultes qui reviennent dans la commune et qui se souviennent très bien de la distribution « des gratuits » quand ils étaient enfants.

Quel est le futur du magasin?

Nous allons prendre notre retraite au 30 septembre 2018 et le magasin sera ensuite repris dès 1er octobre 2018 par le distributeur «Volg». Des travaux de rénovation et un nouvel aménagement seront effectués en octobre, avant réouverture.



Photo « avant construction » du magasin

Dans notre prochain numéro :

Pouvez-vous deviner de qui nous parlerons dans le prochain « Chardonneret » :

- Ancien archiviste de Chardonne
- A écrit « Chardonne: en effeuillant l'histoire »

Avez-vous trouvé de qui il s'agit ?





16

IL ÉTAIT UNE FOIS...

Photos: Atelier St-Louis en l'île, Mt-Pélerin J.Perfetta.



Funiculaire de Chardonne

les Infos Utiles



LES INFOS UTILES

17

Engagement d'une apprentie

La Municipalité a le plaisir de vous présenter **Mme Phyllis Weiss**.

Mme Weiss a 17 ans et est domiciliée à Attalens. Après avoir suivi sa scolarité obligatoire à Attalens et à Châtel-St-Denis (cycle d'orientation de la Veveyse), elle a effectué une année à l'école de culture générale à Bulle avant de débiter son apprentissage le 7 août 2017 au sein de notre administration communale.

Nous lui souhaitons plein succès dans sa formation au sein de notre Commune.



Nos sites internet :

www.chardonne.ch

www.dechetscerclecorsier.ch

www.b-t-i.ch

Numéros d'urgence

Police 117

Feu 118

Urgences 144

Joyeuses
PÂQUES!



COMMUNE DE CHARDONNE

www.chardonne.ch